



RETURN BIDS TO:
 RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Agence Parcs Canada
 Salle du Courrier
 30 rue Victoria
 Gatineau, Quebec, J8X 0B3

Amendment #4

INVITATION TO TENDER
 APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du
 fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
 Salle du Courrier
 30 rue Victoria
 Gatineau, Québec, J8X 0B3

Title-Sujet Remplacement du barrage du lac Horseshoe et du lac Twelve Mile, Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn		Date 3 janvier, 2019
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-18-0092/B	Client Ref. No. - No. de réf du client. 352 and 1361	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00835782		
Solicitation Closes L'invitation prend fin - at - à 02:00 PM on - le 2019-01-08	Time Zone Fuseau horaire - Heure normal de l'Est (HNE)	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Patrick Sullivan at Patrick.Sullivan2@canada.ca		
Telephone No. - No de téléphone (819) 420-9557	Fax No. - No de FAX:	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature	Date	

AMENDEMENT #4

LE BUT DE CET AMENDEMENT EST DE RESPONDE AUX QUESTION

Question 36. Vous avez déjà passé cet appel d'offres en septembre 2018 et, à la page 2 de la section 01 32 16.07, 1.2 - Exigences .1 indique la date d'achèvement du contrat au 31 octobre 2020 (pour le barrage du 12 Mile). Ce travail était supposé commencer après l'attribution des contrats en octobre 2018, environ deux ans après la clôture initiale. Maintenant, la même date d'achèvement du contrat indique encore plus tôt, le 31 septembre 2020 – page 2 de la section 01 32 16.07. Même si vous voulez dire octobre 2020. Cela signifie que vous avez réduit la période de travail de 3 mois au moins, et les travaux au barrage du 12 Mile comportent 3 phases qui nécessitent 3 périodes de travail dans de l'eau en dehors de la période de restriction (octobre à mai = 7 mois par an). Veuillez réviser pour une période de travail contractuel réaliste.

Réponse 36. La période de construction a été examinée et ne sera pas révisée car elle est suffisante pour le travail proposé et est conforme aux calendriers de projets similaires.

Question 37. Date d'achèvement du barrage Horseshoe déterminée le 31 mai 2020 - Section 01 32 16.07-1.2 EXIGENCES - Article 1, et la date de départ effective dans l'eau est le 22 juillet 2019 selon votre clarification 1 - Amendement 03 après la course de canoë. La période effective de travail est donc de 10 mois et la période autorisée pour travailler dans l'eau est de 9 mois. Au moins la moitié de cette période sera consacrée aux batardeaux et à l'assèchement, et l'autre moitié aux travaux de démolition, d'excavation, de bétonnage, Métaux et les finitions finales. Cette période de temps n'est pas suffisante pour terminer le travail. Veuillez revoir la date d'achèvement.

Réponse 37. La durée de la période de construction pour le remplacement du barrage du lac Horseshoe a été examinée et ne sera pas révisée car elle est suffisante pour le travail proposé et est conforme aux calendriers de projets similaires. Prolonger la période de construction au-delà du 31 mai 2020 aurait également des conséquences négatives pour les autres utilisateurs de la voie navigable et le propriétaire du terrain sur le quai Est.

Question 38. Les offres indiquent que les travaux dans l'eau sont limités (interdits) d'octobre à mai, ne laissant que les mois d'été pour reconstruire un batardeau. Ceci est également contraire aux fenêtres de protection des poissons qui interdisent généralement les travaux dans l'eau entre mai et le 15 juillet. Par conséquent, la fenêtre de travail réelle dans l'eau se situerait entre mi-juillet et octobre, ne laissant que quelques mois pour effectuer la mise en place des batardeaux (installation / retrait et maintenance en dehors de celle-ci) en 2019 et quelques mois en 2020. Sans oublier que les travaux dans l'eau pendant la crue ne seraient pas très réalisables également. Êtes-vous sûr que cela ne soit pas écrit à l'envers, que la période restrictive interdisant les travaux dans l'eau serait en réalité de mai à octobre?

Réponse 38. Au barrage du lac 12 Mile, les travaux dans l'eau sont limités (interdits) du 31 octobre au 31 mai pour atténuer les espèces de poissons spécifiques présentes sur ce site. La fenêtre de pêche du mois de mai au 15 juillet mentionnée dans la question concerne le barrage du lac Horseshoe et non celui du lac 12 Mile.



Question 39. L'annexe 3 de la modification n ° 2 indique qu'une «faute de frappe» a été commise dans la qualification de la section 2.1.A Expérience du Chef de Chantier de Construction de Barrage à la première ligne du paragraphe 3 "Le responsable de chantier de construction doit démontrer dans les tableaux de 1.1.C...", cette utilisation du chiffre 1 ne correspond pas à la présentation de la page d'instructions complète de la section 2.1.A. Pouvez-vous préciser qu'il s'agit d'une faute de frappe et qu'il devrait s'agir du chiffre «2»?

Réponse 39.

L'annexe 3,

Section 2.1.A,

Point 2.iv:

- Supprimer la dernière partie de la phrase "... Section 1.1.B.3 / Tableaux 1.1.C.1: .2 et .3."
- Remplacer par "... Section 2.1.A.3 / Tableaux 2.1.C.1: .2 et .3."

Point 3.

- Supprimer « ... Tableaux de 1.1.C.1; .2 et .3... »
- Remplacer par « ... Tableaux de 2.1.C.1; .2 et .3... »

Question 40. Modification n ° 3 ... La réponse n ° 7 suggère que le formulaire de prix sera RÉVISÉ. Nous n'avons pas vu le formulaire de prix révisé joint. Pouvez-vous confirmer qu'un formulaire de prix révisé sera ou ne sera pas envoyé?

Réponse 40. Le formulaire de prix ne sera pas révisé. La réponse 7 de la modification 7 aurait dû se lire comme suit: « Le paiement sera effectué en fonction de l'unité de mesure (T) indiquée à l'annexe 1, Formulaire de Prix (Granulaire A et B) ».

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES